

## MEMBRES DE LA LISTE

La liste comprend en tête de liste le candidat au poste de Président.

Le candidat au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président doit figurer dans les 3 premiers candidats de la liste.

Indiquer « 1<sup>er</sup> VP » en première colonne, en face du nom du candidat pour ce poste.

Indiquer « médecin » en première colonne, en face du nom du candidat pour ce poste.

	NOM et Prénom	N° de licence
1. Tête de liste – Président de la liste		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		
21.		